DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*(

Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLAR					
	▼ Personne morale				
Nom	EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE BEAUREGARD				
	Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique				
Forme juridique	que Exploitation agricole à responsabilité limitée N° SIRET 40875021400012				
	Pour une personne morale Le cas échéant				
Adresse	LIEU DIT BEAUREGARD				
	N° et voie ou lieu-dit				
	Complément d'adresse				
	49600 MONTREVAULT SUR EVRE				
	Code postal Commune				
	Pays, si le déclarant réside à l'étranger Province ou région étrangère				
Téléphone	+33241567384 Portable Fax (facultatif)				
Courriel	beauregard.viticulteur@orange.fr				
Signataire de	la déclaration (pour une personne morale)				
Nom	Mace Prénoms Eric				
Qualité	Exploitants				
2- INFORM	ATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION				
N° SIRET	40875021400012				
Enseigne ou no	m usuel du site DOMAINE DE BEAUREGARD				
Adresse de l'i	nstallation : 🗵 identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)				
Si différente					
	N° et voie ou lieu-dit				
	Complément d'adresse				
	Code postal Commune				
Téléphone	+33241567384 Portable Fax (facultatif)				
Courriel					

e do m a	ine cultive la vigne récolte le raisin et le vinifie afin de le commercialiser au domaine
ur le :	site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :
•	une installation classée relevant du régime d' <u>autorisation</u> Oui Non
	Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification
	avec les installations existantes

La modification concerne l'implantation de l'installation (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux) ☑ Oui ☐ Non Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants : - Un plan d'ensemble à jour accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et du projet de modification. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés - Un plan de situation du cadastre actualisé dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage. Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation : Agrandissement d'un hangars matériel existant	3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION	
 Un plan d'ensemble à jour accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et du projet de modification. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés Un plan de situation du cadastre actualisé dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage. Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :	(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)	⊠ Oui Non
	 Un plan d'ensemble à jour accompagné de légendes et descriptions permett compte des dispositions matérielles de l'installation et du projet de modificatill'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation de terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux. Un plan de situation du cadastre actualisé dans un rayon de 100 m autour en notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage. 	ion. En fonction de les constructions et enterrés de l'installation,
	Agrandissement d'un hangars matériel existant	

luméro de a rubrique	A 11 ć	Diricina di Li	Capacité de	11.07	Régime ¹
	Alinéa	Désignation de la rubrique	l'activité	Unité	(D ou DC)
		2			<u>. </u>
				42.84	
		W to			-
		PA VV PRV		 	34
				1	
		e des installations classées sont consultable			

 $^{^{1}\,\}mathrm{D}$: Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 -MODES D'EXPLOITATION			
La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation (évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets)	□ Oui⊠ Non		
Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation			
6 - PRESCRIPTIONS APPLICABLES			
Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : Oui Non Si oui, joindre votre demande de modification.			

7 – AUTRES MODIFICATIONS					
Descriptions éventuelles d'autres modifications :					

le 22/01/2020

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-0-NYBP1GNZ68

DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation

	DOMAINE DE BEAUREGARD
	LIEU DIT BEAUREGARD
	49600 MONTREVAULT SUR EVRE
Sur le	site, le déclarant exploite déjà au moins :
•	une installation classée relevant du régime d'autorisation
•	une installation classée relevant du régime d'enregistrement :
Dema	nde de modification de certaines prescriptions applicables :
	Rappel réglementaire : <u>si oui</u> , cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un <u>délai de 3 mois</u> à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
				40.0	
			3		
			3"		
			-		
			· ·		
		1439-449-444-4	2		enco
					1

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception: l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE BEAUREGARD	
Date de la déclaration de la modification	22/01/2020
Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges	NON

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : http://www.ineris.fr/aida/

Département : MAINE ET LOIRE

Commune:

MONTREVAULT SUR EVRE

Section : C Feuille : 085 C 01

Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 22/01/2020 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

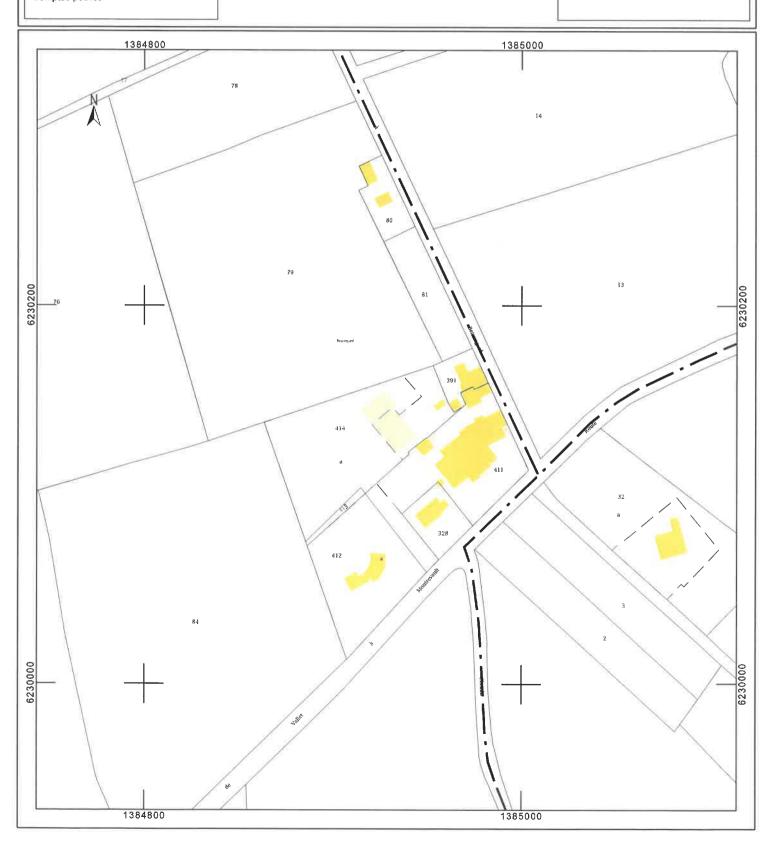
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF du Maine et Loire - Cholet 42 RUE DU PLANTY 49300 49300 CHOLET

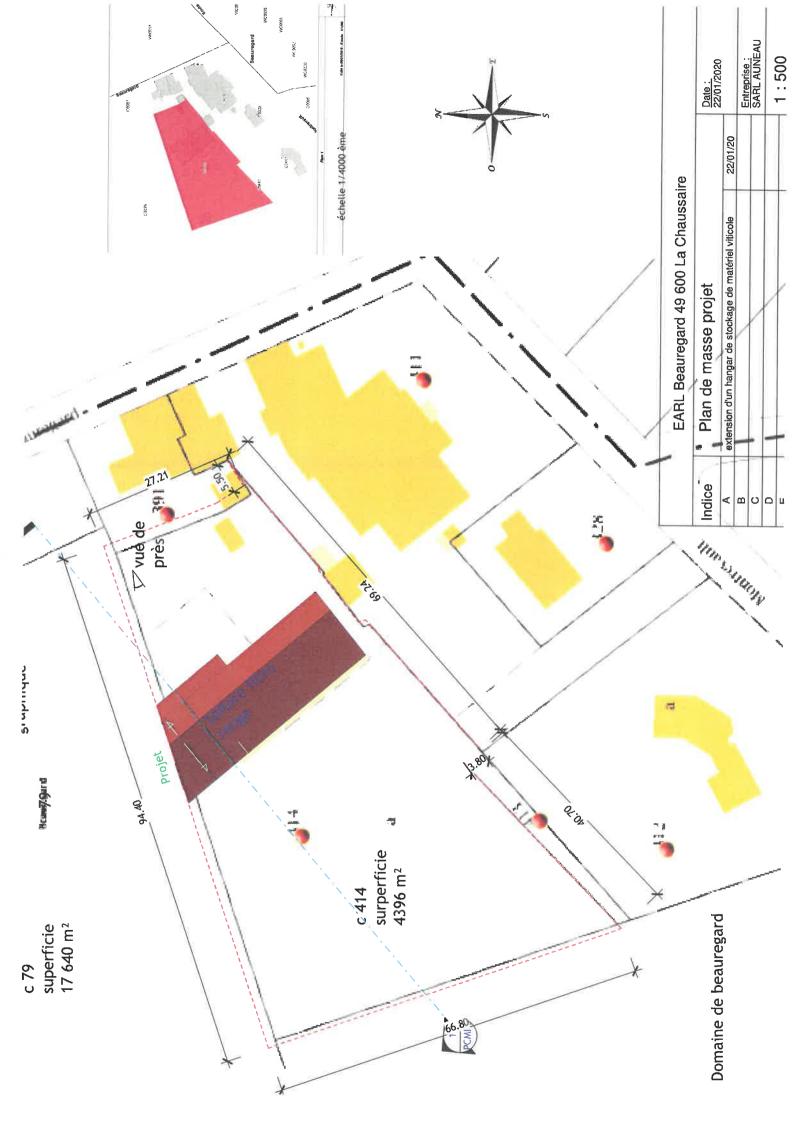
tél. 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87 sdif49.cholet@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

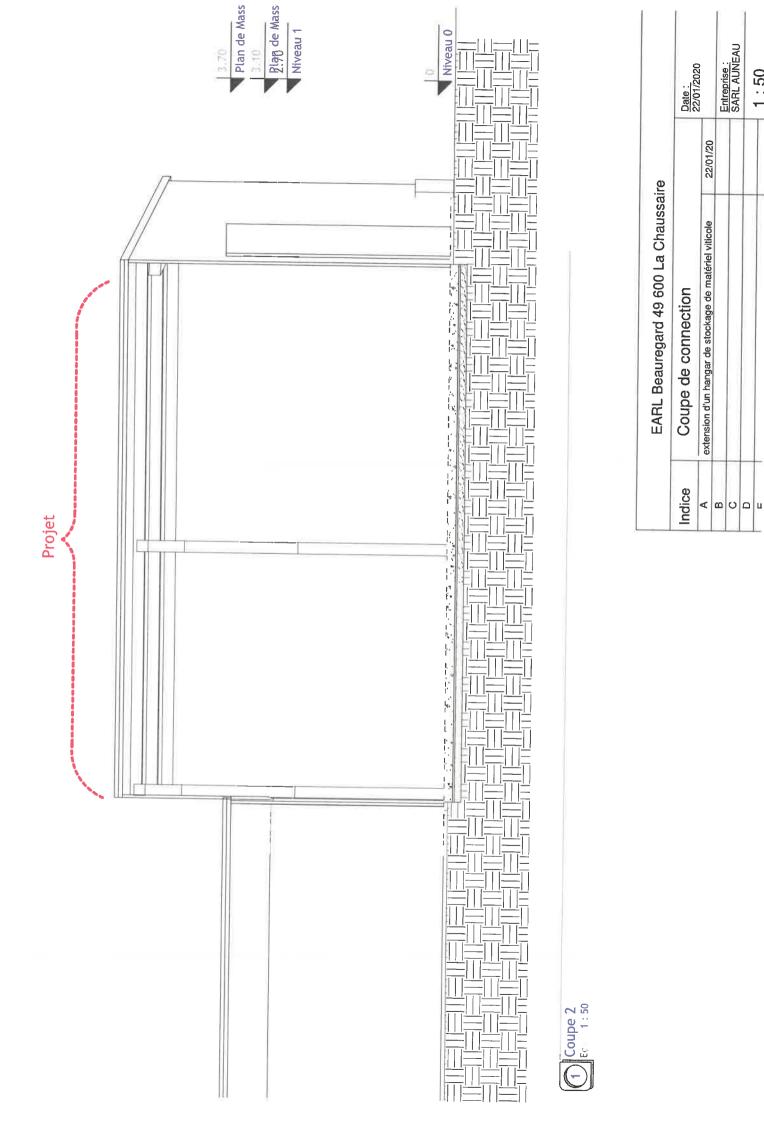
cadastre.gouv.fr



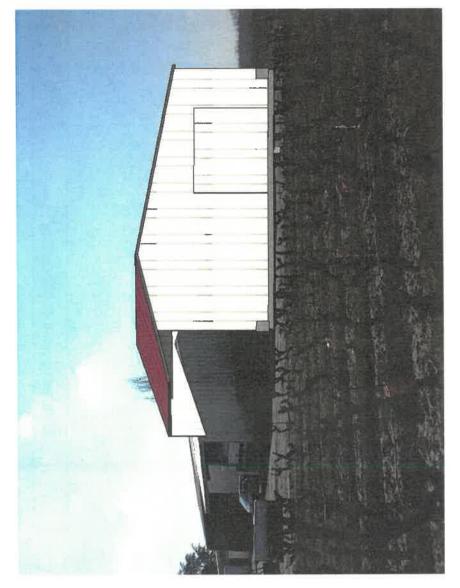






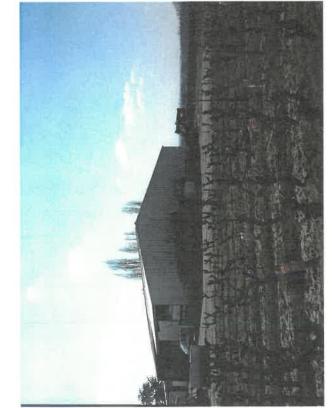


1:50



vue graphique





vue de loin

vue de près

Entreprise : SARL AUNEAU

Date: 22/01/2020

EARL Beauregard 49 600 La Chaussaire

22/01/20

Document photographique extension d'un hangar de stockage de matériel viticole

Indice

A W O D II